

D -20020118

DEVELOPPEMENT, MISE EN OEUVRE ET EXPLOITATION DU  
PORTAIL DE SERVICES ET DE COMMUNICATION  
'BORDEAUX.FR'. APPEL D'OFFRES SUR PERFORMANCES  
POUR LE PROJET PRINCIPAL. DIVERS APPELS D'OFFRES  
OUVERTS POUR LES PRESTATIONS ANNEXES.  
AUTORISATION

Monsieur Hugues MARTIN, Premier Adjoint, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, la Ville de Bordeaux a mis en place un plan de développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication. *L'Atelier informatique municipale* dispense des cours d'initiation et de perfectionnement à tous les publics. Un centre multimédia a été ouvert à la bibliothèque de la Bastide. Dans les écoles élémentaires, 40 salles informatiques ont été équipées pour assurer l'animation pédagogique. La municipalité a également développé un site internet public "*mairie-bordeaux.fr*" et un Intranet, support de communication interne et outil de travail pour les services.

Il vous est proposé aujourd'hui de franchir une nouvelle étape dans l'utilisation des technologies de l'information au service des administrés, des entreprises, des partenaires, des élus et des services municipaux. Notre objectif prioritaire est de développer un portail de services interactif, "bordeaux.fr" dont la vocation sera d'accroître l'efficacité de l'administration, d'optimiser la qualité du service rendu, d'améliorer l'image de Bordeaux et de favoriser la participation à la vie de la cité.

Le portail "bordeaux.fr" sera un outil :

- d'information sur : les événements dans la ville et les quartiers, la circulation et les moyens de transport, les travaux et les projets, les circuits touristiques, les agendas culturels et sportifs, les démarches administratives,...
- de participation à la vie civique : consultation des ordres du jour, des comptes-rendus et des délibérations du Conseil Municipal, connaissance des projets et des initiatives, dialogue avec la municipalité,...
- d'accès en ligne aux services municipaux : gestion par l'abonné de son dossier à la bibliothèque, obtention d'un extrait d'acte de naissance, alimentation de la carte multi-services, suivi par les entreprises de leurs marchés avec la Ville,...

Une attention toute particulière sera portée aux dispositifs techniques permettant l'accès des personnes handicapées à ce portail. Grâce à l'utilisation de normes de conception et d'outils adaptés, celles-ci devront pouvoir lire ou entendre les informations disponibles, quel que soit leur handicap.

En parallèle à la mise en place du portail, nous souhaitons favoriser, pour les Bordelais, le développement de l'accès à la société de l'information par la mise en place de moyens

d'accès à Internet dans différents lieux : les écoles, l'atelier informatique, les bibliothèques, les mairies de quartier,...

L'objet de la présente délibération est d'autoriser M. le Maire à lancer un appel d'offres sur performances pour la conception, la réalisation, la mise en œuvre, l'hébergement et l'exploitation du portail, ainsi que des appels d'offres permettant de réaliser des services ou prestations annexes, tels que le développement et la maintenance d'interfaces logiciels, le développement et la maintenance de services Web spécifiques, la fourniture de flux d'informations externes, des audits de fonctionnement ou de sécurité, la fourniture, la mise en œuvre et la maintenance d'outils, de matériels, ou d'infrastructures nécessaires.

La dépense globale d'investissement correspondant à ces divers appels d'offres est estimée à 2 508 361 Euros H.T., soit 3 000 000 Euros T.T.C. et sera budgétisée sur une période de 4 ans. La dépense de fonctionnement est estimée à 1 500 000 Euros T.T.C. et sur la même période.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- donner votre accord pour lancer un appel d'offres sur performances pour le projet principal, en application des articles 33, 36, 40, 58 à 68 du Code des Marchés Publics,
- donner votre accord pour lancer divers appels d'offres ouverts pour les prestations annexes, en application des articles 33, 40, 58 à 60 du Code des Marchés Publics, et en cas d'insuccès à ces appels donner votre autorisation pour relancer des appels d'offres ouverts aux mêmes conditions pour traiter par marché négocié avec les sociétés présentant les propositions les plus satisfaisantes en application de l'article 35-1 1<sup>er</sup> du Code précité,
- adopter les dossiers d'appels d'offres fixant les modalités administratives et techniques,
- autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir avec les sociétés présentant les meilleures garanties techniques et financières.

Les dépenses en résultant seront imputées sur les exercices 2002 et suivants : rubrique 020, articles 2031, 232, 2183, 205, 6156, 6184.

**M. MARTIN.** -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit de mettre en œuvre le portail de services et de communication « bordeaux.fr ».

L'Administration municipale mène actuellement un plan de développement important, que ce soit au niveau de l'Atelier Informatique, ou que ce soit au niveau de nos propres services. Et il est prévu de franchir une nouvelle étape beaucoup plus importante dans l'utilisation des technologies, afin de développer un portail de services interactifs dénommé « bordeaux.fr ».

Ce sera :

- Un outil d'information sur l'ensemble des événements de la ville, des quartiers, de la circulation, moyens de transports, etc.

- Un moyen de participation à la vie civique avec consultation des ordres du jour, des comptes rendus et des délibérations, dialogue avec la municipalité, etc.

- Et enfin cela permettra l'accès en ligne aux différents services municipaux : gestion par l'abonné de son dossier à la bibliothèque, extrait d'acte de naissance, toute autre formalité administrative.

La particularité de ce portail voulu par le Maire c'est son accessibilité à toutes et à tous et notamment aux personnes handicapées. Nous allons donc faire un effort tout particulier à cet égard.

En parallèle à la mise en place du portail, il convient de faciliter cette accessibilité à l'information par la mise en place de moyens dans différents lieux : les écoles, l'Atelier Informatique, les Mairies de quartier, etc...

Il convient, sous couvert de cette délibération, d'autoriser le Maire à lancer un appel d'offres sur performances pour la conception, la réalisation, la mise en œuvre, l'hébergement et l'exploitation du portail, pour un montant de l'ordre de 3 000 000 d'Euros taxes comprises, réparti sur 4 ans.

Je voudrais dire, Monsieur le Maire, que nos services, d'une part, sous couvert de la D.O.I. animée par Claude BOCCHIO, la Direction de la Communication, les élus, les fonctionnaires, tout le monde a très bien travaillé dans la phase initiale, puisqu'il y a eu beaucoup de concertation pour mettre en place un projet de cahier des charges qui maintenant est prêt et qui va nous permettre de lancer les différents appels d'offres.

**M. PAPADATO.** -

Monsieur le Maire, les Verts se réjouissent de la volonté de notre ville d'étendre la mise en place des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Que les écoles, les Mairies de quartier, les bibliothèques soient équipées est une mesure qui favorisera certainement l'essor de cette technologie, mais surtout permettra de réduire l'écart qui est en train de se creuser avec une partie de la population qui n'a pas les moyens d'accéder à ces nouveaux outils.

En cela nous ne pouvons qu'approuver une telle décision qui va dans le bon sens, celui de la volonté de réduire ce que déjà certains nomment « la fracture numérique ».

Cependant, je m'interroge sur le suivi qui sera fait au niveau des lieux publics notamment.

Comment seront gérés ces nouveaux outils ?

Quelle organisation sera faite pour venir en aide aux débutants en informatique ?

Qui s'occupera de cette gestion ?

Car nous pensons que l'on ne peut se contenter d'installer des postes dans les lieux publics sans offrir une aide aux Bordelais qui en auraient besoin.

Les bibliothécaires sont déjà en effectif réduit dans nos bibliothèques et ne peuvent déjà pas assurer convenablement leur tâche. Je les vois mal assumer ce travail supplémentaire.

Certes, cela se fait visiblement sur la bibliothèque de La Bastide, mais cela se fait dans un espace confiné qui n'a rien à voir avec la bibliothèque de Mériadeck.

L'accès à la société de l'information, comme il est dit dans cette délibération, ne peut se faire que si on se donne les moyens d'éduquer et d'aider la population à acquérir les bases pour pouvoir y accéder. C'est comme si on offrait une voiture à une personne n'ayant pas les rudiments de la conduite automobile.

Lorsque cette délibération parle de participation à la vie civique, de développement d'accès à la société de l'information, il me semble qu'il existe un risque de voir une partie de la population exclue de tout ceci, non pas par désintérêt, mais tout bonnement par son incapacité financière et technique d'y accéder.

Je sais qu'un Atelier Informatique est installé depuis quelques années rue Causse Rouge. Cet atelier fonctionne très bien et assure cette tâche avec sérieux, mais est-ce suffisant ?

Quand on regarde les chiffres du rapport d'activité de cet atelier on note autour de 600 adhésions, dont 126 réadhésions tout de même.

Vous conviendrez avec moi que ce chiffre pour une ville comme Bordeaux est insuffisant et que la demande devrait être supérieure.

Alors, augmentons les offres et les lieux pour augmenter la demande, car celle-ci viendra tout naturellement.

Pour finir, nous nous posons donc juste la question de savoir comment seront gérés ces appareils, et qui s'occupera de l'accueil, de la répartition des postes, de la gestion au quotidien que ces appareils réclameront lorsqu'ils seront à la disposition du public ?

**MME DELAUNAY. -**

On ne peut, Monsieur le Maire, que se féliciter de cette perspective que nous avons nous-mêmes appelée à plusieurs reprises de nos vœux à l'occasion de plusieurs interventions.

Je voudrais aller dans le sens de ce qu'a dit M. PAPADATO en exprimant mon souhait que ceci soit mis aussi largement que possible à la disposition de chacun.

Mais je voudrais émettre quelques souhaits complémentaires.

A propos de la mise à disposition des comptes rendus et des délibérations de notre Conseil Municipal, j'aimerais que nous puissions bénéficier, les Bordelais, bien sûr, mais nous-mêmes aussi, d'une indexation non seulement par date, mais par thème, permettant de faire l'historique et de retrouver la séquence des délibérations sur des sujets donnés. Je pense que cette indexation, cette recherche par mot clé pourrait être extrêmement intéressante.

J'émets également le souhait que des documents annexes puissent venir compléter ces délibérations - nous voyons bien souvent que nous en avons besoin - et rendent le dossier intelligible et intéressant pour les Bordelais.

Par exemple, dans une délibération qui va venir, on nous parle des critères éducatifs pour sélectionner tel ou tel groupement ou association. Il serait très bon de les trouver en annexe.

Troisième modeste souhait : que les arrêtés municipaux soient accessibles sur ce site.

Et enfin, que ce soit une tribune pluraliste où l'opposition puisse s'exprimer de manière tout à fait démocratique.

Je vous remercie.

**M. MARTIN.** -

Je serais tenté de dire oui aux deux intervenants, en ce sens que, M. PAPADATO, pour les problèmes de formation, vous voyez qu'on a commencé, après le personnel municipal, par l'ensemble des élus qui seront formés, s'ils le souhaitent, à ces nouvelles techniques de communication.

Il n'y a donc pas de raison qu'on n'aille pas plus loin. Et lorsque le Maire a souhaité qu'il n'y ait pas de fracture numérique pour les handicapés, c'est aussi vrai pour les Bordelais, nous aurons, en effet, à trouver les voies et les moyens de cette accessibilité.

C'est précisément l'un des aspects de l'appel d'offres que nous lancerons, savoir avec quels moyens nous pourrions mettre en œuvre, en l'optimisant, ce process sur l'ensemble des sites qui ont été prévus.

Vous préciser qui sera derrière les manettes, je ne peux pas encore vous le dire. A priori nous avons un service Informatique performant. Nous avons un service de Communication performant. Nous trouverons ensemble, évidemment, des gens tout à fait compétents à cet égard.

Pour ce qui concerne Madame, l'indexation par thème des documents, etc., je vais même plus loin que vous, c'est la totalité des actes administratifs de cette maison qui devront progressivement être mis en ligne. Tout cela est parfaitement prévu.

Et je dois dire que dans les forums de formation, d'information et de participation qui ont eu lieu depuis quelques mois dans cette maison, j'ai rencontré un enthousiasme de nos collaborateurs tout à fait extraordinaire et qui me donne du baume au cœur, parce que je suis convaincu qu'on va arriver, sous 4 ans - ce sera une affaire assez longue et coûteuse - à avoir en ligne des choses qui seront tout à fait performantes et qui vont dans le sens que vous souhaitez.

**M. LE MAIRE.** -

Pas d'opposition à ce projet de délibération ?

(Aucune)

**ADOPTE A L'UNANIMITE**